

Valneva finalise l'acquisition du vaccin Dukoral®

L'acquisition inclut Crucell Sweden AB, la franchise Dukoral® et l'infrastructure nordique de distribution de vaccins

Lyon (France), 10 février 2015 – La société de biotechnologie européenne Valneva SE ("Valneva") a annoncé aujourd'hui qu'elle avait finalisé l'acquisition de Crucell Sweden AB ("Crucell Sweden"), des actifs et autorisations liés au vaccin Dukoral®¹ contre le Choléra et la diarrhée du voyageur causée par l'ETEC, ainsi que des activités de distribution de vaccins du vendeur (Crucell Holland B.V., une filiale de Johnson & Johnson) et de ses sociétés affiliées dans les pays nordiques. L'opération inclut notamment l'acquisition des installations de production du vaccin situées à Solna (Suède) et concerne environ 115 salariés (en équivalent temps plein).

Les activités acquises ont généré un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros en 2013 et de 23 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année 2014, chiffre d'affaires provenant de la vente du vaccin Dukoral® et de la distribution d'autres vaccins pour des tiers.

Valneva s'attend à ce que cette acquisition lui permette de :

- renforcer son portefeuille de produits, comprenant un vaccin contre l'encéphalite japonaise, par la création d'une masse critique dans les vaccins du voyageur et l'acquisition d'infrastructures commerciales,
- acquérir des actifs générateurs de trésorerie et ayant un potentiel de croissance à long terme,
- mettre en place des synergies destinées à soutenir la progression de Valneva vers l'équilibre financier,
- créer un acteur des vaccins totalement intégré ayant une valeur ajoutée rare sur un segment pharmaceutique attractif.

« C'est une étape importante pour Valneva qui conforte ainsi son ambition de devenir l'un des leaders du développement et de la commercialisation de vaccins. Avec ce deuxième vaccin du voyageur dans notre portefeuille et l'acquisition de son infrastructure commerciale dans les pays nordiques, nous renforçons nos fondations sur lesquelles repose notre croissance future. Notre stratégie est de développer une activité durable par des revenus croissants provenant de nos produits commercialisés et de nos partenariats existants et futurs, tout en investissant dans le développement de nouveaux vaccins. Nous pensons que cette stratégie est une proposition de valeur attrayante pour nos actionnaires. Nous sommes heureux d'accueillir nos nouveaux collègues et nous réjouissons à l'avance du succès attendu de leur intégration », ont indiqué **Thomas Lingelbach, Président et CEO de Valneva et Franck Grimaud, Président et CBO.**

Le montant total de la transaction s'élève à 45 millions d'euros. Valneva finance l'acquisition grâce à une combinaison de dette et de fonds propres. Les fonds propres ont été levés par le biais d'une augmentation de capital qui s'est clôturée avec succès le 4 février 2015.



1 A propos de Dukoral®

Dukoral® est utilisé dans la prévention du Choléra – une maladie grave due à la bactérie *Vibrio cholerae* (*V. cholerae*) caractérisée par des diarrhées très abondantes et dont la contamination s'effectue par l'eau ou des aliments souillés. Dans certaines régions telles que le Canada ou encore la Suisse, Dukoral® est également prescrit dans la prévention de la diarrhée du voyageur causée par l'*Escherichia coli* entérotoxigène (ETEC) ou le Choléra.

Dukoral® peut être prescrit chez l'adulte, l'adolescent et l'enfant dès l'âge de deux ans se rendant dans des zones à risques.

Le vaccin contient quatre différentes souches inactivées de la bactérie *V. cholerae* serotype O1 et un fragment de toxine de l'une de ses souches comme substances actives.

A propos de Valneva SE

Formée en 2013 par la fusion de Vivalis SA et Intercell AG, Valneva est une société de biotechnologie européenne spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins innovants dont la vision est de protéger la vie des populations contre les maladies infectieuses.

Le groupe s'attache à générer de la valeur grâce à des investissements ciblés en R&D sur des candidats produits prometteurs et une croissance de la contribution financière de ses produits commerciaux, avec pour objectif d'atteindre l'équilibre financier.

Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur : un contre l'encéphalite japonaise (IXIARO®) et le second (Dukoral®) dans la prévention de la diarrhée du voyageur causée par l'ETEC (*Enterotoxigenic Escherichia coli*) et/ou du Choléra. De plus, des vaccins propriétaires sont en développement contre le *Pseudomonas aeruginosa*, le *Clostridium difficile* et la Borreliose de Lyme. Divers partenariats avec les plus grandes sociétés pharmaceutiques, portant notamment sur des vaccins en cours de développement sur les plateformes technologiques innovantes de Valneva (la lignée cellulaire EB66®, l'adjuvant IC31® adjuvant), viennent renforcer la proposition de valeur du groupe.

Valneva, dont le siège social est à Lyon, est cotée sur Euronext-Paris et à la bourse de Vienne, compte environ 400 employés et exerce ses activités depuis la France, l'Autriche, l'Ecosse et la Suède. Pour plus d'information, consulter le site internet de la société www.valneva.com

Valneva Media Contact

Teresa Pinzoliths

Communications@valneva.com

M +43 676 845567357

Stéphanie Le Bihan

T +33 (0)228 07 37 15

Information Importante

Ce Communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, des actions Valneva dans un quelconque pays. Toute offre de valeurs mobilières de la Société ne pourra être effectuée en France qu'au moyen d'un prospectus visé par l'AMF et qui contient des informations détaillées sur Valneva. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Aucune copie de ce communiqué n'a été, ni ne doit être, envoyée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique (les « Etats-Unis »). Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restriction. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act, et ni la Société ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique des valeurs mobilières de la Société aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre »), (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (ces personnes sont ci-après dénommées les personnes qualifiées). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne qualifiée ne peut agir sur la base de ce document ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce document fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes qualifiées.

Déclarations prospectives - Valneva

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à » « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Valneva estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Valneva qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces candidats produits, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Valneva auprès de l'AMF y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du

document de référence 2013 de Valneva qui a été déposé auprès de l'AMF . Valneva ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.